

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente énumèrent les droits et obligations respectifs

- de l'entreprise **La Chouette d'Athéna** représentée par Sylvie Doctrinal

N° Siren : 521 771 170

Adresse postale :
Sylvie Doctrinal
2, rue de Louvain
67000 STRASBOURG

06 10 59 39 89
contact@chouette-athena.fr

- et de l'Usager de ses services,

dans le cadre de la réalisation des prestations suivantes :

- télésecrétariat médical,
- télésecrétariat classique,
- assistance administrative sur site.

Article 2 – Disponibilité

Les prestations indiquées à l'article 1 sont réalisées selon la disponibilité de **La Chouette d'Athéna** et de l'Usager.

Article 3 – Lieux

Les prestations indiquées à l'article 1 sont réalisées à distance dans les locaux de **La Chouette d'Athéna** ou sur site dans ceux de l'Usager, selon mention sur le devis (voir *Article 4*).

Article 4 – Modalités d'exécution

Un devis détaillant la nature de la prestation proposée et l'offre de prix y afférent, est généralement établi. La réalisation de la prestation débute à réception par **La Chouette d'Athéna** du devis daté et signé par l'Usager, revêtu de la mention *Bon pour accord*, accompagné d'un acompte de 30 % (voir *Article 6*).

Les documents nécessaires à la bonne réalisation de la prestation sont transmis par l'Usager par voie électronique ou postale, ou remis en main propre. **La Chouette d'Athéna** s'engage à restituer lesdits documents à l'Usager, la prestation réalisée.

Article 5 – Tarifs

Les tarifs appliqués pour les prestations indiquées à l'article 1 sont ceux en vigueur au jour d'acceptation du devis par l'Usager. Ces tarifs sont révisables annuellement au 1^{er} janvier. Ils sont annexés aux présentes CGV.

Particularités tarifaires (mentionnées sur le devis) :

- les frais de livraison engagés par **La Chouette d'Athéna** peuvent être refacturés à l'Usager suivant le tarif postal en vigueur ;
- une indemnité kilométrique peut s'ajouter au montant des prestations sur site ;
- une majoration peut être appliquée aux travaux urgents (délai inférieur à 24h) ou à traiter en soirée, le week-end ou lors de jours fériés.

Article 6 – Modalités de paiement

Un acompte de 30 % est demandé à la signature du devis. Le solde est à régler au plus tard à la date indiquée sur la facture ou, à défaut, le 30^{ème} jour suivant la date d'exécution de la prestation.

Les règlements sont à effectuer par chèque à l'ordre de Sylvie Doctrinal ou par virement bancaire.

En cas de dédit, les travaux réalisés par **La Chouette d'Athéna** à la date du dédit sont facturés en totalité.

Article 7 – Conditions d'escompte

Un escompte de 3 % est accordé en cas de paiement anticipé.

Article 8 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, **La Chouette d'Athéna** se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours jusqu'au règlement total des sommes dues.

En outre, des pénalités de retard égales à 5% des sommes dues sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement indiquée sur la facture ou, à défaut, le 31^{ème} jour suivant la date d'exécution de la prestation.

Article 9 – Nature des obligations respectives

Pour l'accomplissement des prestations prévues à l'article 1, **La Chouette d'Athéna** s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

L'Usager met à la disposition de **La Chouette d'Athéna** tous les renseignements et documents pouvant contribuer à la bonne exécution de la prestation. En particulier : lorsqu'une terminologie particulière doit être appliquée, les documents sont accompagnés d'un lexique ou de toute autre information jugée pertinente à cet égard. Un document fourni par l'Usager mais ne pouvant être traité (bande son inaudible, manuscrit illisible...) peut faire l'objet de l'annulation du devis.

L'Usager s'engage également à obtenir les autorisations et à acquitter les droits éventuels sur les textes, photos, illustrations et en général toute œuvre utilisée dans les travaux demandés.

Article 10 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentiels les données, concepts, informations ou documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

La Chouette d'Athéna, toutefois, ne saurait être tenue pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou si elle en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Article 11 – Responsabilité

La Chouette d'Athéna met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques, fichiers audio et autres documents confiés par l'Usager pour la réalisation de la prestation.

Toutefois, compte-tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ces types de support, il appartient à l'Usager de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance.

L'Usager convient que **La Chouette d'Athéna** n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes que l'Usager subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre l'Usager et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

Article 12 – Délais de livraison

La Chouette d'Athéna s'engage par devis sur ses délais (sous réserve que l'Usager ne soit pas en retard de paiement pour des prestations exécutées antérieurement et sous réserve de réception et d'encaissement de l'acompte).

Toutefois, l'Usager ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas de retard dû à :

- un cas de force majeure (intempérie, incendie, dégât des eaux, vol, accident...),
- un défaut de collaboration de l'Usager.

Article 13 – Propriété des résultats

De convention expresse, les résultats de la prestation deviennent entière propriété de l'Usager à compter du paiement intégral de la prestation et l'Usager pourra en disposer comme il l'entend.

La Chouette d'Athéna s'interdit de faire état de ces résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite de l'Usager.

Article 14 – Réclamation

Lors de la réception des résultats de la prestation, l'Usager est tenu de s'assurer de leur conformité avec les dispositions du devis.

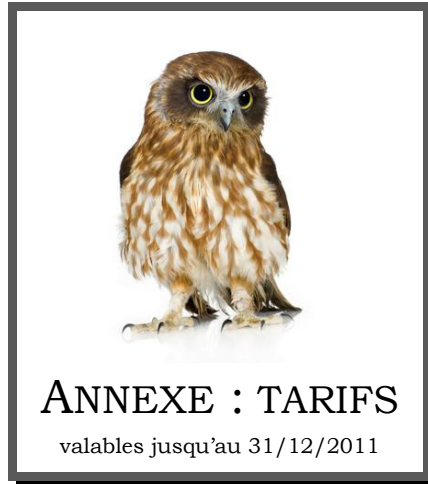
Toute réclamation doit être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard sept jours ouvrables après réception des résultats. Au-delà de ce délai, la prestation est considérée comme acceptée.

Article 15 – Traitement des données à caractère personnel

Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Usager dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Afin de faire valoir ses droits, l'Usager prend contact avec **La Chouette d'Athéna** par courrier ou courriel.

Article 16 – Juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Strasbourg.



A titre indicatif, voici quelques exemples de tarifs

- **Frappe de courrier médical : 3,00 € les 1 000 signes** (sous 48 h)
 - Option Chrono - courrier retourné dans l'heure (jours ouvrés) : ajouter **0,50 €**
 - **10 000 signes dans le mois** : si réalisé, - **5 %** sur le tarif
 - **30 000 signes dans le mois** : si réalisé, - **10 %** sur le tarif
 - Tarif dégressif pour les volumes dictés plus importants (sur devis)

La Chouette d'Athéna, c'est une correspondance professionnelle sans frais d'embauche. N'hésitez pas à me contacter pour un essai gracieux. ☺

- **Retranscription de fichier audio** : à partir de **2,50 € la minute**
- **Relecture** (et correction) d'un texte déjà saisi : **2,50 € la page** ou **25 €/h**
- **Mise en pages** d'un texte déjà saisi : **2,50 € la page** ou **25 €/h**
- **Saisie et mise en pages** : à partir de **4,50 € la page**
(Une page est généralement constituée de 1 500 signes : caractères & espaces)
10 % de remise permanente pour les **étudiants** (sur justificatif).
- **Déplacement sur site**, tarif horaire : **28 €/h**
 - Déplacement, **demi-journée** (3h30) : **90 €**
 - Déplacement, **journée** (7h) : **175 €**

La Chouette d'Athéna, c'est une assistance « à la carte ».

N'hésitez pas à me contacter pour me faire part de vos attentes en la matière.

Tarifs nets - TVA non applicable (art. 293B du CGI)